

Nantes, le 16/06/2025

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Etat d'avancement du programme régional de développement rural (PDRR) 2014-2022

POUR INFORMATION

La mise en œuvre de la politique de développement rural de l'Union européenne pour la période 2014-2022 est assurée à travers le Programme de développement rural régional (PDRR), tout en s'inscrivant dans un cadre national qui établit le contenu de certaines mesures, pour assurer une égalité de traitement vis-à-vis de publics cibles et une solidarité nationale vis-à-vis de certains territoires.

Les PDRR ont été prolongés de 2 années en mobilisant les crédits FEADER des deux premières tranches annuelles des dotations 2021-2027, selon le même cadre réglementaire (crédits FEADER dits « socle ») et en intégrant la mise en œuvre du volet agricole du plan de relance européen (crédits FEADER dits « relance »). Pour le PDRR des Pays de la Loire, la prolongation de 2 années et le plan de relance européen ont apporté 233,5 M€ de crédits FEADER supplémentaires (intégrant le financement de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) à hauteur de 23,6 M€) portant ainsi le montant de la maquette financière du PDRR 2014-2022 à 694,64 M€.

L'état d'avancement de la programmation au 2 juin 2025, dernière année de paiement, est joint en **annexe 1**. L'engagement et le paiement de ces crédits atteignent respectivement 662 M€ et 617M€. Ainsi 89% de la dotation de FEADER ont été payés, soit 95,4% des montants qui ont été engagés. Pour cette dernière année de mise en œuvre des PDRR, la programmation est terminée ainsi que l'engagement des crédits. Les paiements sont possibles jusqu'à la fin de l'année.

Au niveau national, sur les 27 programmes régionaux, (métropole et outre-mer) hors mesures dites « surfaciques », sur une maquette de 6,4 Mds€, 96,7% de la maquette est engagé et 85,5% de la maquette est payé avec 5,48 Mds€ payés au 10 mai 2025.

Etat d'avancement du programme : crédits d'intervention

Pour l'**orientation 1** « *développement de la politique d'accompagnement à l'installation* », la progression des engagements et des paiements est le résultat de la mise en œuvre de la « dotation jeunes agriculteurs » – DJA (6.1.1) avec près de **99,3% de la maquette engagés et 95,5% payés**.

S'agissant de l'**orientation 2** « *transition alimentaire en lien avec la transition énergétique* », **90,5% des crédits FEADER ont été engagés et 82,9% payés**, avec des différences entre les types d'opérations (TO).

Ainsi, sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE : types d'opérations 4.1.1 et 4.1.2), l'engagement des crédits FEADER atteint 88,5% pour le volet animal et 93% pour le

volet végétal. Le taux de paiement des crédits FEADER atteint 82% pour le volet animal et 87% pour le volet végétal.

S'agissant de la transformation, le niveau d'engagement est de 97% pour les industries agroalimentaires-IAA (TO 4.2.1) et 94% pour la transformation à la ferme (TO 4.2.2) avec des taux de paiement de 86 et 79 %.

Concernant l'orientation 3 « *Projet agro-écologique* », 97,5% de la maquette globale a été engagée, et 91,4% payée.

Les niveaux d'engagement des mesures agroenvironnementales et climatiques (10.1-MAEC) atteignent 122,5M€ ; pour le soutien à l'agriculture biologique, l'engagement atteint 125 M€ (82% de la maquette). S'agissant du paiement de ces aides, il y a, à ce jour, plus de 118 M€ pour les MAEC et 137,5M€ de crédits reçus par les bénéficiaires sur l'agriculture biologique

Pour l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), dont le financement sur le PDRR a perduré en 2023 et en 2024, l'enveloppe globale de la maquette financière a été payée à 99%.

L'orientation 4 « *innovation, formation, accompagnement au changement* » atteint un niveau d'engagement de de 98,5% avec un taux de paiement de 70,3%.

Au titre de l'orientation 5 « *Soutien au développement des territoires ruraux et péri-urbains* », le taux d'engagement est de 97% de la maquette pour un taux de paiement de 85,7%.

Pilotage de la performance

Pour rappel, l'examen de la performance est réalisé par priorité, en prenant en compte les valeurs atteintes sur deux types d'indicateurs :

- les indicateurs financiers ;
- les indicateurs de réalisation.

Les objectifs sont atteints pour la majorité des indicateurs, voire dépassés pour certains.

L'exécution du PDDR fait cependant apparaitre des difficultés dans l'atteinte des cibles financières et de réalisation pour les indicateurs de la priorité 5 du programme FEADER 2014-2020 relatif à l'utilisation efficace des ressources, à la transition énergétique et au changement climatique.

Ces difficultés sont connues et partagées avec la Commission, et relève essentiellement d'un problème structurel. L'évaluation d'impact du FEADER sur cette priorité en Pays de la Loire a en effet mis en évidence la structuration très détaillée des règlements d'intervention, en particulier des TO 411 et 412. Les projets soutenus sont globalement multifonctionnels (dont impact social sur les conditions de travail et le bien-être animal) et induisent un chevauchement entre priorités 2 et 5 du PDRR et qui ne sont de fait pas toujours comptabilisés au profit de la priorité 5, alors qu'ils y contribuent dans la réalité des projets sur le terrain.

Le détail de la réalisation du programme et des avancées par rapport au cadre de performance est présenté en **annexe 2**.

Annexe 1 : Etat d'avancement du PDRR 2014-2022 Pays de la Loire

Orientation	Actions	Maquette	FEADER programmé	Taux programmé	FEADER engagé	Taux Engagé	FEADER payé	Payé / maquette
Installation	Installation	94 470 267	93 833 028	99,33%	93 831 644	99,32%	90 277 177	95,56%
Transition alimentaire et énergétique	Construction et modernisation bâtiments d'élevage	100 872 935	89 311 348	88,54%	87 068 589	86,32%	82 366 211	81,65%
	Investissement du végétal	27 927 635	29 146 082	104,36%	26 089 864	93,42%	23 610 587	84,54%
	Conditionnement, transformation, stockage	52 057 563	50 594 388	97,19%	50 594 388	97,19%	44 298 613	85,10%
	Filière forêt/bois	3 645 000	3 224 311	88,46%	3 224 311	88,46%	2 638 400	72,38%
Projet Agro-écologique	ICHN + PHAE 2014	56 417 822	55 935 296	99,14%	55 935 296	99,14%	55 935 296	99,14%
	MAEC et agroforesterie	129 260 739	125 286 424	96,93%	123 315 879	95,40%	118 004 286	91,29%
	Agriculture Biologique	154 123 389	147 156 389	95,48%	126 310 129	81,95%	137 576 446	89,26%
	Sécurisation des systèmes de production vis-à-vis de l'eau	3 915 000	2 733 419	69,82%	2 733 419	69,82%	2 630 023	67,18%
Innovation, formation	Innovation, formation	6 800 451	7 784 794	114,47%	6 701 779	98,55%	4 788 616	70,42%
Développement rural	LEADER	50 340 000	48 850 426	97,04%	48 798 728	96,94%	43 158 449	85,73%
Assistance technique	Assistance technique	14 804 996	14 804 996	100,00%	14 804 996	100,00%	12 345 238	83,39%
TOTAL		694 635 796	668 660 901	96,26%	639 409 021	92,05%	617 629 341	88,91%

Annexe 2 : Cadre de performance du PDRR 2014-2022 Pays de la Loire

Priorité	Indicateurs	Types d'opération concernés	cible 2025 (hors top-up)	engagements	% de réalisation cible 2025	paiements	% de réalisation cible 2025
Priorité 2 - Viabilité des exploitations agricoles et compétitivité de l'agriculture	Dépenses publiques totales (hors top-up)	1.1, 4.1.1, 4.1.2, 6.1.1, 6.1.2	251 055 286	287 713 085 €	115%	272 859 368 €	109%
	Nombre d'exploitations agricoles	4.1.1, 4.1.2, 6.1.1, 6.1.2	10 648	14 150	133%	12 138	114%
Priorité 3 - Organisation de la chaîne alimentaire	Dépenses publiques totales (hors top-up)	4.2.1, 4.2.2, 16.1	85 396 246	97 520 357 €	114%	84 904 911 €	99%
	Nombre d'entreprises	4.2.1, 4.2.2	255	492	193%	438	172%
Priorité 4 - Restauration et réservation des écosystèmes	Dépenses publiques totales (hors top-up)	1.1, 4.4, 7.6.1, 7.6.2, 10.1, 11.1, 11.2, 13.2	444 047 507	427 750 484 €	96%	366 987 370 €	83%
	Surface (ha)*	10.1, 11.1, 11.2	344 000	442 671 €	129%	283 041 €	82%
Priorité 5 - Utilisation efficace des ressources, transition énergétique, changement climatique	Dépenses publiques totales (hors top-up)	4.1.1, 4.1.2, 4.3.1, 4.3.2, 6.4, 8.2, 8.5.2, 16.8	127 352 324	54 738 996 €	43%	51 342 694 €	40%
	Nombre de projets	4.1.1, 4.1.2, 4.3.2, 6.4	2 393	1 333	56%	1 183 €	49%
	Surface (ha)	8.2, 8.5.2	1 832	2 145	117%	1 210 €	66%
Priorité 6 - Développement des zones rurales	Dépenses publiques totales (hors top-up)	19.1, 19.2, 19.3, 19.4	62 925 000	60 998 410 €	97%	53 948 061 €	86%
	Population couverte par les GAL	19.1, 19.2, 19.3, 19.4	1 800 000	1 926 358	107%	1 926 358	107%